

Corps/échelons (et chevrons)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés/PLP/PTA ENSAM	130 €	140 €	147 €	155 €	164 €	174 €	185 €	198 €	211 €	228 €	245 €
Biautissibles	137 €	149 €	157 €	164 €	174 €	187 €	198 €	211 €	228 €	245 €	257 €
Assistants	137 €	149 €	164 €	178 €	191 €	201 €	211 €	228 €	251 €		
Agrégés/PT ENSAM	141 €	164 €	178 €	193 €	207 €	224 €	237 €	255 €	274 €	292 €	306 €
MCF/M-Assistants	169 €	191 €	210 €	232 €	251 €	268 €	279 €	292 €			
Certifiés HC	185 €	209 €	224 €	239 €	259 €	276 €	292 €				
Agrégés HC / MCF HC / PR2	245 €	260 €	274 €	292 €	306 €	(A1) 329 €	(A2) 342 €	(A3) 359 €			
PR1	306 €	(B1) 359 €	(B2) 374 €	(B3) 395 €	(C1) 416 €	(C2) 425 €	(C3) 434 €				
PR EXC	(D1) 434 €	(D2) 454 €	(D3) 474 €	(E1) 474 €	(E2) 492 €						
Vacataires	36 €										
Lecteurs	71 €										
Maîtres de langue	93 €										
Doctorants contractuels	80 €										
ATER	98 €										

Le montant de la cotisation des actifs titulaires est calculé selon la formule : $\text{indice} \times \text{taux}$, avec une valeur du taux fixée à 0,373 en 2012/2013 et inchangée pour 2013-2014. Pour les non-titulaires (hors vacataires et contractuels) le montant de la cotisation est fixé à 4,8 % du traitement mensuel brut.

Conception-réalisation : C.A.C. - Paris - Imprimerie : SIPF, Origny - Crédits photos : Didier Chamma

Le snes U.p. VOTRE SYNDICAT

Renforcer le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur, pour :

- la défense de tous, enseignants, enseignants-chercheurs, post-doc, doctorants
- les moyens de décider et d'agir ensemble

Premier syndicat des enseignants du supérieur, dans tous les établissements et dans toutes les instances

- au CNESER : 35% dans le collège A, 40% dans le collège B
- au CNU : 27% des voix PR, 38% des voix MCF

Adhésion ? Cotisation ? Questions ? Nous joindre ?

- Sur votre lieu d'exercice, les syndiqués de votre établissement
- Site web : www.snesup.fr et courriel : vie.syndicale@snesup.fr

Siège national du SNESUP-FSU,
78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris
Métro Château d'Eau. Tél. : 01 44 79 96 10

S'informer, intervenir, se défendre : nos publications

- Le Mémo du Sup
Le Mensuel Le SNESUP
Le Mémento Retraites
- La Lettre Flash
La Lettre FDE
La Lettre des Retraités

Doctorants, post-docs et jeunes docteurs, se syndiquer à la FSU, c'est possible dès l'entrée dans le monde de la recherche. C'est même essentiel. Avec le SNESUP-FSU, vous trouvez une section syndicale à proximité

Pour un service public d'enseignement et de recherche ambitieux

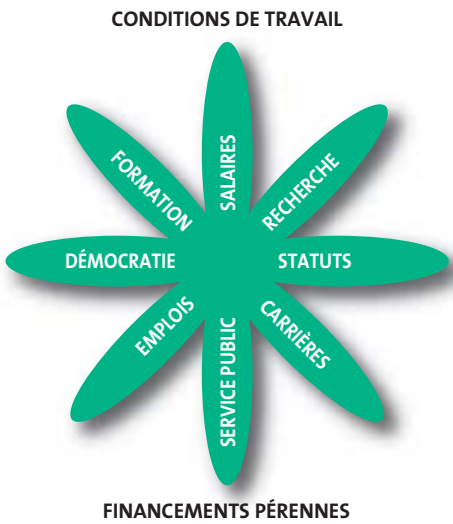
- 3% du PIB pour la recherche et l'enseignement supérieurs publics
- Création de 5 000 emplois de titulaires par an
- Allocation d'autonomie pour tous les étudiants
- Reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives
- Référentiel national des diplômes et des formations

Dans le respect de nos statuts et de nos droits

- Formation initiale et continue des enseignants-chercheurs
- Transparence des modalités de recrutement
- Droit effectif à la mutation et aux congés pour recherche
- Allègement des services d'enseignement
- Droit à la recherche et à un laboratoire d'accueil pour tous
- Égalité femmes-hommes
- Respect des droits syndicaux

L'année universitaire 2014-2015 s'ouvre sur la confirmation de la politique d'austérité du gouvernement et de la réduction dramatique des dépenses publiques. Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, la course éperdue aux financements sur projets se double d'une recomposition précipitée, confuse et autoritaire, des structures, contribuant encore à l'aggravation des conditions de travail et d'études, déjà sérieusement dégradées par la loi LRU des « années Pécresse » et les premières mesures d'application de la loi ESR de 2013, qui la prolonge. Sortir de cette spirale, nocive pour l'économie et la société, désastreuse pour la formation, pour la recherche et pour l'emploi, demande au contraire un soutien accru à l'exercice de nos missions de service public et une amélioration significative de nos conditions de travail, nos perspectives de carrière et nos salaires.

Agir ensemble, nationalement et localement, POUR



Se mobiliser ensemble, CONTRE



FORMULAIRE 2014-2015

M. Mme NOM D'USAGE Prénom Date de naissance
Établissement : Composante :
Corps : Classe : Échelon : Discipline : Section du CNU :
Unité de recherche : Organisme : Section au CoCNRs :
Tél. domicile : Tél. portable : Tél. prof. :

Adresse électronique pour courriel SNESUP (très lisible, merci)

L'indication d'une adresse électronique usuelle (de préférence personnelle) est de première importance pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales que pour le suivi des questions personnelles.

Adresse postale pour les publications et courriers SNESUP et FSU

Date Signature

Formulaire et règlement à transmettre à un responsable SNESUP local ou à envoyer à :
SNESUP-FSU, 78, rue du Fbg-St-Denis, 75010 Paris

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

D'ADHÉSION DE RENOUELEMENT DE MODIFICATION

Vous pouvez régler votre cotisation par chèque (libellé à l'ordre de « SNESUP ») ou choisir le règlement automatique qui permet le fractionnement de la cotisation en 6 fois s'il est contracté en début d'année.

Dans ce cas, demandez le formulaire d'autorisation de prélèvement à tresorerie@snesup.fr ou au 01 44 79 96 16, ou téléchargez-le (<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Se-syndiquer>) afin de le renvoyer signé et accompagné d'un RIB avec cette fiche.

Élections professionnelles du 4 décembre 2014

La représentativité d'une organisation syndicale est désormais définie par le vote des salariés.

Le 4 décembre 2014, les prochaines élections professionnelles vont définir, au suffrage direct, le niveau de représentativité des organisations syndicales. Il sera apprécié à travers les résultats aux scrutins des comités techniques nationaux (CTMESR, CTU) et locaux (CT). **L'enjeu est capital car la FSU – et ainsi ses syndicats nationaux – doit rester une organisation syndicale incontournable dans le champ de la Fonction publique, et en particulier dans l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

Les compétences des CT sont fondamentales pour le « quotidien » des personnels. Ils sont consultés notamment sur les questions suivantes :

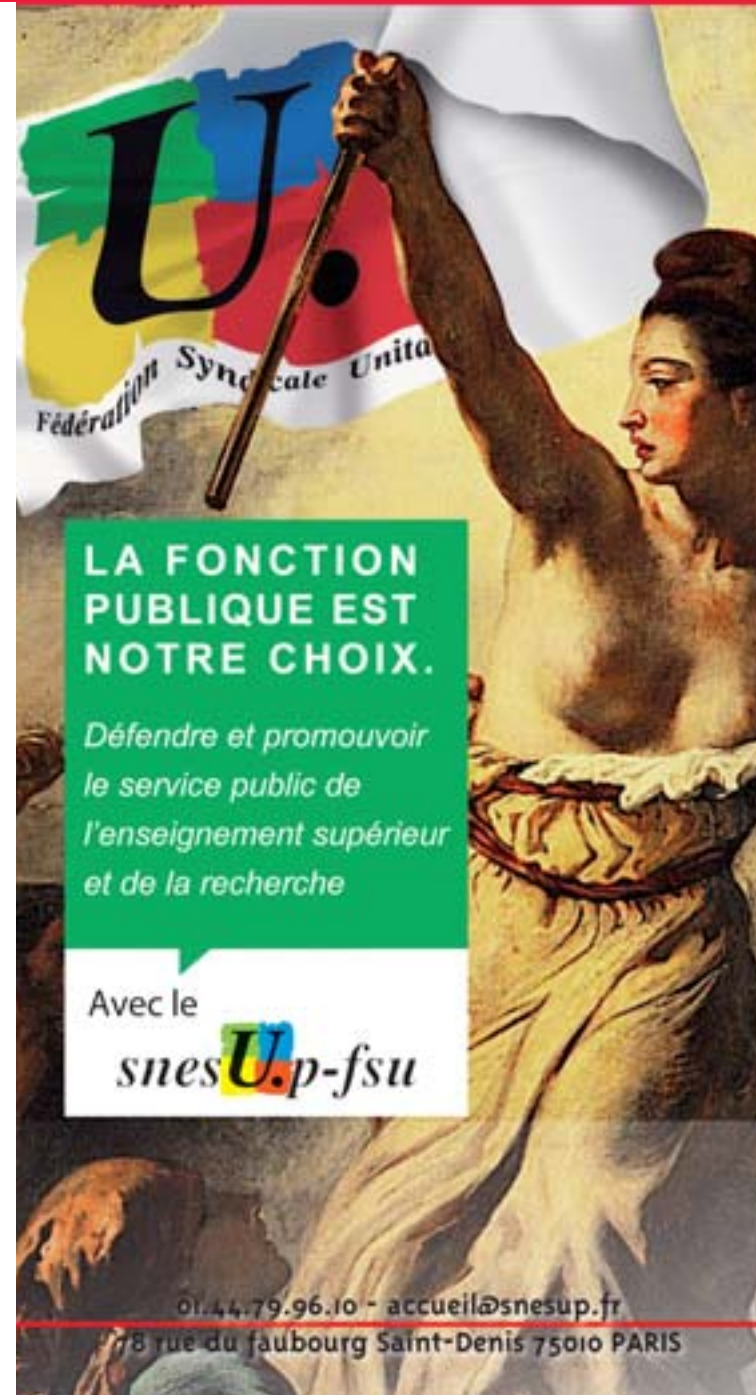
- organisation et fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition ;
- hygiène, sécurité et conditions de travail, lorsqu'aucun Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) n'est placé auprès d'eux...

ATTENTION : d'autres scrutins, concernant certaines catégories de personnels seulement auront aussi lieu le même jour !

Personnels de statut second degré : les CAP académiques et nationale étudient leur situation, leur carrière et sont obligatoirement consultés pour les avancements d'échelon, les promotions de grade, les mutations...

Personnels non-titulaires : les CCP sont obligatoirement consultés en cas de sanctions disciplinaires ou de licenciement à l'issue de la période d'essai. Nous revendiquons qu'elles soient aussi et surtout un véritable lieu de dialogue social sur les conditions de travail et d'emploi des agents non titulaires.

ATTENTION : pour être électeurs et éligibles, les contractuels (doctorants, postdocs, ATER...) doivent faire signer leur contrat avant le 4 octobre 2014.



01.44.79.96.10 - accueil@snesup.fr

78 rue du faubourg Saint-Denis 75010 PARIS

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Snesup-fsu

Un syndicat d'action
et de rassemblement



défendre nos statuts, nos droits

revaloriser notre métier

refuser la précarité

snesU.p-fsu

le syndicat de tous
les enseignants du supérieur